

1 place de la Mairie
09700 LISSAC



Tel : 05.61.60.39.70
communedelissac.ariège@orange.fr

MAIRIE DE LISSAC

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON DES PORTES D'ARIEGE PYRENÉES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 avril 2024

Date de la convocation : 27 mars 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	8	9
RÉSULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
adoptée		

Le trois avril deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie de Lissac), sous la présidence de Madame Monique DUPRE-GODFREY.

Présents : Monique DUPRE-GODFREY, Gilles BREIL, Julie COURTHIEU, Nadine GOMEZ-BARRAU, Jérémy LOZE, Céline POL, Joël ROZENCWAJG, Monique SENDES

Représenté(e)s : Guy MERCADIE représenté par Gilles BREIL

Absents & excusés : Aurélie MASCAREN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Julie COURTHIEU est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Taxes locales 2024

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales afin d'élaborer le budget primitif et de ne pas augmenter les taux des taxes 2024, fixés comme suit :

	Bases effectives 2023	Taux 2023 (%)	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2024 (%)	Produits 2024
Taxes foncière	187 106	35,97	192 400	35,97 ¹	69 206
Taxes foncière (non bâti)	16 825	108,82	17 400	108,82	18 935
Taxe d'habitation	26 503	16,2	13 700	16,2	2 219
Total					90 360

¹ Dont taux départemental 2020 : 21,15%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ADOPTE à l'unanimité la proposition de Madame Le Maire et la mandate pour élaborer et signer les documents nécessaires à sa mise en application

Pour extrait conforme,

Président de séance
Madame Monique DUPRE-GODFREY

Secrétaire de séance
Madame Julie COURTHIEU



A handwritten signature in brown ink, appearing to read "Courthieu", written over a set of horizontal lines.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	187 106	35,97	108,64	192 400	69 206	35,97	69 206
Taxe foncière non bâties (TFNB)	16 825	108,82	278,24	17 400	18 935	108,82	18 935
Taxe d'habitation (TH)	26 503	16,20	55,46	13 700	2 219	16,20	2 219
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					90 360		90 360
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière non bâties (TFNB)	8	90 360	= 1,050 000	
Taxe d'habitation (TH)	9	90 360		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
		0		1 678	0	-8 051	3 312	-3 061

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
90 360		-3 061		87 299

À FOIX Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques, marc cocchio

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 03 AVR 2024

Pour la Commune,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération votée des taux.



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	68
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0

Taxe foncière non bâtie

1 610

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
b. Mayotte

>>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

>>>

2. BASES EXONÉRÉES

- Taxe foncière bâtie :**
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

6 132

Taxe foncière non bâtie :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

3 037

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrévées hors locaux vacants
d. Bases dégrévées locaux vacants
e. Bases dégrévées majo THS

13 700

>>>

13 273

21,15

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

>>>

0

1,047852

14,82

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	45,87	114,68	6,04000	108,64
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	121,97	304,93	26,69000	278,24
Taxe d'habitation (TH)	24,45	22,01	61,13	5,67000	55,46
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :

- a. National >>>
b. Communal >>>

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental 8,66
b. Taux maximum de la majo >>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 43,51